

« Principales dispositions de la loi de finances pour 2023, avec analyse de leurs impacts sur la gestion des entreprises »

Publics concernés :

- Cadres dirigeants, associés et actionnaires d'entreprises et membres de conseils d'administration des sociétés ;
- Cadres d'entreprises : comptables, financiers, auditeurs, contrôleurs de gestion, fiscalistes, juristes ;
- Professionnels de la comptabilité et de la fiscalité (cabinets et professions libérales).

Objectifs et finalité :

- Prendre connaissance du contexte d'élaboration de la loi de finances pour 2023;
- Analyser les principales dispositions législatives de la loi de finances pour 2023 et identifier leurs impacts sur la gestion des entreprises.

Programme thématique :

- I. Les objectifs de la loi de finances pour 2023 ;
- II. Les principaux agrégats du cadrage macroéconomique et financier 2023 ;
- III. Les équilibres budgétaires de la LF 2023 et les projections à MT (2023-2025) ;
- IV. La présentation générale des dispositions législatives de la LF 2023.
- V. Analyse des dispositions fiscales relatives à :
 1. L'encouragement et au soutien à l'investissement ;
 2. L'harmonisation et simplification des procédures fiscales ;
 3. La mobilisation des ressources fiscales ;
 4. L'inclusion financière et fiscale ;
 5. La lutte contre la fraude et l'évasion fiscales ;
 6. Aux dispositions douanières ;
 7. Aux dispositions législatives diverses
- VI. Débat général et clôture des travaux du séminaire.

Type de formation : Séminaire professionnel en intra et inter-entreprises.

Méthodes pédagogiques :

Méthode interactive, participative, jeux de rôle, simulation, cas pratique...

- Projections des présentations sur Powerpoint ;
- Exposés suivis de discussions;
- Débats interactifs et mises en situation.

Animation de la formation:

Le séminaire portant sur la loi de finances 2023 sera animé par des cadres supérieurs exerçant à la DGI et ayant participé à l'élaboration du projet de la loi de finances en question.

Documentation :

Une documentation appropriée (support papier + numérique), sera remise, pendant et à la fin de la formation, à chaque participant comprenant les activités déroulées en salle ainsi que le contenu des ateliers.

Sanction de la formation :

Une **attestation de participation** sera délivrée aux participants qui auront suivi avec assiduité la formation.

Organisation pratique proposée :

- 1. Durée globale en jours : Un (01) jour ouvrable.**
- 2. Planning de déroulement : Le 17 janvier 2023.**
- 3. Lieu de déroulement : Au niveau de l'Hotel MERCURE, Bab Ezzouar - Alger..**